

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3
(DEMANDÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)**

Engagement 3 :
(demandé par la Régie de l'énergie)

Données détaillées de la dépense de taxes sur le capital et les services publics pour les actifs retirés.

RE-3 : En ce qui a trait aux informations fournies à la Régie le 19 janvier 2006, relatives à la pièce HQT-1, Document 1, Annexe A, exemple 1, les données détaillées de la dépense de taxes sur le capital et les services publics pour les actifs retirés tel que présentées pour l'an 2 de cet exemple sont présentées ci-après. La Régie pourra constater que l'ampleur de ces montants est très marginale. En effet, le total de ces deux taxes se chiffre à seulement - 170 \$ pour cet exemple.

Par ailleurs, le Transporteur souligne que le montant inscrit à la ligne intitulée « *Taxes – Capital & services publics* » de l'an 2 de l'exemple 1 du fichier Excel est de 0 \$ plutôt que 1 (qui représente 1 000\$). En effet, comme le démontre le calcul au Tableau RE-3 de la page suivante, l'arrondissement au millier de dollars près aurait dû inscrire 0 \$, car la somme de la taxe sur le capital et la taxe pour les services publics donnait - 170 \$.

Tableau RE-3

**Calcul de la dépense d'amortissement et de taxes sur le capital et les services publics
(exemple 1, an 2)**

<u>Dépenses</u>	<u>Montant (en \$)</u>
<i>Amortissement (retrait d'actif)</i>	- 6 500 \$
<i>Amortissement (fonction 54)</i>	<u>18 500 \$</u>
	12 000 \$
<i>Taxes sur le capital</i>	- 80 \$
<i>Taxes Services publics</i>	<u>- 90 \$</u>
<i>Taxes – Capital & services publics</i>	- 170 \$
<i>Total de la dépense</i>	11 830 \$ (arrondi à 12)